

Fareins, le 20 Septembre 1945.

Monsieur le Sous-Préfet,

Rentrant de voyage, je trouve votre lettre du 10 de ce mois et tiens à vous redire que personne n'a douté de votre bonne foi et ceci à aucun moment.

L'impression dominante était que les renseignements qui vous avaient été fournis sur le combat venaient d'une source intéressée à présenter les choses sous un aspect relativement particulier.

Au début d'Octobre, j'irai à St-Germain-Laval et, à mon retour, je vous écrirai pour vous donner quelques précisions. Je vous citerai également des noms de personnes dignes de foi pouvant aider à votre documentation.

Il est très exact que, dans votre discours, rien n'a diminué les mérites du groupe BOYER. Le groupe HENRI y était principalement mis en vedette. Or je vous signale que les maquisards du groupe BOYER, qui tenaient le lieutenant HEYMER en grande sympathie, n'ont pas la même opinion pour son successeur in-extremis..... et ceci pour des motifs qu'ils pourront vous dire le cas échéant et qui procèdent d'une argumentation très solide.

La phrase de ma lettre disant: "ceux qui sont morts ne peuvent plus se défendre" est je le sais assez incompréhensible pour vous qui êtes un homme de devoir et qui l'avez amplement prouvé. Elle veut dire ceci: Je ne veux pas que la noble mort de nos martyrs profite à certains vivants.

Quand vous serez bien documenté, je m'arrangerai pour vous voir et nous serons certainement vite d'accord.

Quant à l'article que j'ai écrit sur le combat de Neaux, il a paru, le 30 Juin, dans l'Espoir et ensuite dans le Patriote et les journaux de Roanne, ainsi que dans un journal du Rhône.

Croyez, Monsieur le Sous-Préfet, à toute ma considération et recevez mes salutations les plus empressées.

